DISCIPLINE

Article 33

Le règlement disciplinaire, ainsi que le barème disciplinaire figurant à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF, tels qu'approuvés par l'Assemblée Fédérale du 17 mars 2017, sont applicables pour toutes les affaires disciplinaires relevant de la Ligue Grand Est de Football et de l'ensemble de ses Districts.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 1 du préambule du barème disciplinaire fédéral permettant aux comités de direction des instances concernées d'aggraver ledit barème, les sanctions sportives mentionnées dans celui-ci aux articles 7 à 13 sont majorées de 50% pour l'ensemble des décisions prises par les commissions de la Ligue et de l'ensemble de ses Districts, ces derniers étant part ailleurs habilités à fixer une majoration complémentaire.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 3.3.7 du Règlement Disciplinaire fédéral, et de l'article 4 du barème disciplinaire fédéral, conférant aux instances concernées le droit de fixer les amendes à appliquer dans toutes les affaires disciplinaires (autres que frais de gestion et frais fixes inclus dans leur statut financier), il est fait application, pour les seules affaires relevant de la compétence de la Ligue Grand Est de Football, du barème suivant :

Articles du Règlement Disciplinaire FFF	Fautes commises par les joueurs					Fautes commises par Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel Médical			
	Envers Officiels		Envers Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public			Envers Officiels		Envers Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Public	
	Durant rencontre	Hors rencontre	Durant rencontre		Hors rencontre	Durant rencontre	Hors rencontre	Durant rencontre	Hors rencontre
			Sur action de jeu	Hors action de jeu					
Article 5	25,50 €	25,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25,50 €	25,50 €	0,00 €	0,00 €
Article 6	25,50 €	25,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51,00 €	51,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 7	51,00 €	51,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 8	75,00 €	75,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127,50 €	127,50 €	0,00 €	0,00 €
Article 9	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Article 10	127,50 €	127,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 11	127,50 €	127,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 12	150,00 €	150,00 €	127,50 €	127,50 €	127,50 €	150,00 €	150,00 €	127,50 €	127,50 €
Article 13-1	225,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 13-2	225,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	225,00 €	225,00 €	0,00 €	0,00 €
Article 13-3	225,00 €	225,00 €	0,00 €	75,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Article 13-4	300,00 €	300,00 €	127,50 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €

Pour les affaires relevant de la compétence des Districts, ces derniers ont la possibilité d'utiliser le barème de la Ligue ou alors de fixer leur propre barème.